

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT,



Tout d'abord permettez-moi de nous souhaiter à toutes et à tous une belle année 2026.

Souhaitons nous un peu de sérénité mais également de l'enthousiasme, des projets personnels et professionnels, de l'élan et de l'espoir.

Dans un contexte général marqué par de fortes tensions politiques sur notre territoire comme à l'internationale, anxiogène et inquiétantes, nous devons tous travailler à la construction d'un cadre de travail plus humain, plus solidaire, et plus protecteur pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

Depuis plusieurs années, nous nous inquiétons de la fragilité croissante vécue par de nombreux agents. De part la nature de nos métiers, l'intensification des situations émotionnellement difficiles, pèse lourdement sur les collectifs de travail.

Les résultats du baromètre de l'UNSA Éducation sont à ce titre particulièrement éclairants : près de la moitié des répondants identifient la gestion de situations émotionnellement difficiles comme l'une de leurs principales difficultés professionnelles. Ces données confirment l'urgence d'une politique de prévention ambitieuse et structurée en matière de risques psychosociaux.

Dans ces situations, la responsabilité de l'employeur est essentielle. Le rétablissement de l'agent est proportionnel à la prise en compte par l'Institution de sa souffrance et de la qualité de l'accompagnement mis en oeuvre.

Nous le rappelons : la prévention est à la fois plus humaine, plus efficace et plus économique. Agir en amont permet non seulement de préserver la santé des agents, mais aussi de maintenir leur engagement professionnel, de limiter les situations de rupture et d'éviter des arrêts longs ou des désinsertions professionnelles coûteuses, tant humainement que financièrement.

Dans ce cadre, le Document unique d'évaluation des risques professionnels, le DUERP, constitue un outil central d'appropriation d'une culture commune et collective de prévention. Mais si la prévention est importante, il faut donner aux agents le temps nécessaire pour s'en emparer collectivement.

Nous avons à plusieurs reprises exprimé notre positionnement par des votes contres sur des avis proposés : si l'élaboration du DUERP est obligatoire, essentiel. Elle exige du temps dédié, reconnu et banalisé. Cette exigence est d'autant plus forte pour les personnels déjà fortement contraints, notamment dans le premier degré, qui ne disposent pas de marges de manœuvre leur permettant de compenser ce travail par ailleurs.

C'est pourquoi, en novembre en audience, nous avons demandé une demi-journée banalisée consacrée au travail sur le DUERP, avec un focus spécifique sur les risques psychosociaux. Vous avez accepté cette proposition. Cette décision constitue une avancée importante. Elle permettra aux personnels, de toutes les écoles, de tous les établissements et services de l'académie de se poser collectivement, de s'approprier cet outil, d'identifier les premiers signaux d'alerte et de construire une prévention partagée, au plus près des réalités du terrain.

Pour autant, nous insistons sur la nécessité d'inscrire cette démarche dans la durée. Cette demi-journée banalisée doit constituer une première étape. Il sera indispensable d'en évaluer l'organisation et les effets, et de prévoir, à l'avenir, d'autres temps institutionnels dédiés à la prévention des risques et notamment des RPS.

Donner du temps à la prévention, c'est investir dans la santé des agents, dans l'attractivité de nos métiers et dans le bon fonctionnement du service public d'éducation. C'est à ce prix que l'institution pourra répondre avec attention et efficacité aux situations de souffrance professionnelle et permettre aux personnels d'exercer leur mission dans des conditions dignes et sécurisantes.

Je vous remercie